

Mémoire déposé
dans le cadre de la consultation sur
la Règlementation des antennes de télécommunication

Par Thierry Alexandre Leguay

16 Octobre 2011

Je suis un citoyen de Pointe-aux-Trembles. Je réside plus précisément à quelques pas de l'aréna Rodrigue-Gilbert qui fait l'objet d'un projet d'implantation d'une tour de télécommunication de 24 mètres.

J'aimerais souligner que je ne suis pas contre les antennes de télécommunication mais que je trouve aberrant que les résidants d'un territoire n'aient pas leur mot à dire, via leurs élus et les règlements municipaux, par rapport à l'implantation de telles structures dans leur milieu de vie.

Dans cet ordre d'idée, le règlement à l'étude me semble adéquat et répond à cette préoccupation.

Pour s'assurer du respect de la qualité de vie des citoyens, il m'apparaît essentiel que la ville de Montréal se dote de règles claires encadrant l'implantation des antennes. De plus, loin de nuire aux compagnies de télécommunication, cela leur permettrait de savoir dans quel cadre élaborer leurs projets et d'éviter l'opprobre populaire. De manière générale, il me semble dans leur intérêt de considérer et de respecter l'avis des gens chez qui elles installent leur équipement et qu'elles cherchent à attirer ou conserver comme clientèle.

Malheureusement, il existe toujours des zones grises dans toute réglementation. Qui plus est, si le règlement à l'étude est adopté, deux paliers de gouvernements

seront impliqués, les télécommunications étant du domaine fédéral. Les risques d'échappatoires seront donc encore plus élevés. J'espère que le projet de la ville de Montréal a bien été préparé afin de couvrir tous les angles et que les compagnies de télécommunication sauront comprendre l'esprit de telles réglementations.

Au-delà de l'urbanisme, il y a aussi la question des impacts sur la santé. Bien que les impacts d'une seule antenne soient négligeables, l'accumulation des signaux entraînée par la prolifération des antennes demeure une préoccupation pour moi et les autres citoyens avec lesquels j'ai échangé à ce sujet. Comme les conséquences à long terme de cette situation ne pourront vraisemblablement être constatées avant quelques décennies, j'approuve et j'insiste sur l'élément des « secteurs sensibles » présentés dans le règlement sur l'installation des antennes de télécommunication.

En conclusion, le projet à l'étude répond à mes préoccupations en matière de gestion du territoire et j'enjoins les responsables du projet à s'assurer de l'étanchéité du règlement afin de nous assurer un minimum de contrôle sur notre milieu de vie.